

# SOCIOLOGIE DU TRAVAIL

REVUE TRIMESTRIELLE

Revue Sociologie du travail  
Centre de Sociologie des Organisations  
Sciences Po - CNRS  
19 rue Amélie  
75007 Paris, France  
[socio.dutravail@sciencespo.fr](mailto:socio.dutravail@sciencespo.fr)  
<http://www.sociologiedutravail.org>  
<http://www.sciencedirect.com/science/journal/00380296>

## **Animaux au travail**

**Numéro spécial coordonné par**

**Jocelyne Porcher, Sébastien Mouret, Geneviève Pruvost et Ève Chiapello**

Ce numéro thématique s'intéressera à la place des animaux au sein d'activités humaines productives et rétribuées. Dans quelle mesure peut-on dire qu'ils travaillent, et que sait-on de ce « travail » ?

Pour une partie des sociologues du travail, le concept de travail relève d'une action volontaire et réfléchie. En ce sens, les esclaves, comme les animaux ou les machines, parce qu'ils ne sont pas libres de vendre ou de troquer leur force de travail, encore moins de se soustraire à la volonté de leur maître, ne sauraient à proprement parler « travailler ». Georges Friedmann et Pierre Naville (1962) précisent qu'il importe de ne pas utiliser le terme « travail » pour « désigner des opérations déshumanisées » (p. 17) et animales : le travail, fût-il aliéné, engage la subjectivité et une forme de libre-arbitre qui ne concerne que des collectifs humains. Partant de cette définition qui exclut la possibilité que des non-humains puissent travailler, ces deux sociologues n'en sont toutefois pas moins soucieux d'ancrer l'accomplissement du travail dans un milieu naturel qui n'est pas seulement un environnement passif. Dans le prolongement de Marx qui fait du travail un acte de transformation et de maîtrise de la nature, ils définissent le travail comme un ensemble d'actions en interaction avec « la matière » qui à son tour réagit sur l'homme et le modifie (p. 12). Cette interaction réciproque n'implique toutefois pas de symétrie : les éléments dits « naturels » sont toujours déjà remodelés par le travail, sinon le regard humain. Et cet état anthropique, loin de se stabiliser, s'accroît : le travail, avec le déclin des sociétés paysannes et l'industrialisation (y compris dans le domaine agricole), s'accomplit dans un milieu de plus en plus technique et artificialisé. Ainsi, les animaux de trait sont-ils remplacés par des tracteurs, des voitures ou des tanks, les chiens de berger par des clôtures. Et l'exploitation des productions animales s'est intensifiée au point de transformer ces êtres vivants en quasi-machines, intubées et standardisées. Les espèces animales — avec lesquelles l'humanité a toujours dû composer pour son autosubsistance — semblent avoir quitté la scène du travail à un point tel que les études manquent

sur la spécificité que constitue l'usage — ou le non-usage — de la force et de l'intelligence d'êtres vivants, dotés d'une puissance automotrice et autoreproductive.

Dans quelle mesure l'association avec l'animal permet-elle d'interroger la notion de travail ? Le travail est-il une action définitoire de l'humanité ? Ou peut-il constituer un rapport social non exclusivement humain ? Si le travail est défini comme un rapport social extrinsèque au travailleur (voir par exemple Rolle, 1971, pp. 75-76), il permet de qualifier toute activité productive qui prend place dans une organisation de travail. Il devient alors possible de détacher le travailleur de la notion de personne et de dire « de la machine qu'elle travaille aussi », voire même d'envisager « une production sans intervention humaine », à la manière des cyborgs (Haraway, 2009). Humains et non-humains sont alors considérés comme un collectif hybride, conjointement mis au travail. Une telle conception met de côté l'idéal d'émancipation contenu dans l'accomplissement du travail pour ne retenir que le rapport social qui conduit à produire un bien ou un service avec valeur d'usage et d'échange, et ce, quelle que soit l'identité combinée des travailleurs, moyennant une contrepartie en argent ou en nature (qui peut consister uniquement en l'entretien de la force de travail).

Loin d'être abstraites, les discussions théoriques sur les frontières entre travail libre et aliéné, humain ou non humain, renvoient à des catégorisations ordinaires. Pour les professionnels qui collaborent avec les animaux, que ce soit pour transporter des personnes ou des marchandises, sauver des personnes disparues, accompagner des personnes en situation de vulnérabilité, intervenir dans des dispositifs de défense et de sécurité publique, réaliser des performances scéniques (au cirque, au cinéma ou au zoo) et sportives, il est entendu que les bêtes ont acquis des compétences, qu'elles sont qualifiées, qu'elles connaissent leur métier, en d'autres termes, qu'elles « travaillent ». Certains même vont jusqu'à brouiller les frontières inter-espèces : ces êtres vivants sont pour eux des partenaires à part entière, doués d'une expertise, d'une volonté consentante et d'une subjectivité, dignes d'être écoutés et respectés dans leurs besoins, émotions et désirs propres. Le travail reprend alors son sens premier d'activité non servile, socialement distincte de temps considérés comme du non-travail. *A contrario*, pour certains défenseurs de la cause animale, l'usage des animaux (comme outil ou comme ressource) entre dans un rapport d'exploitation et le mot « travail » est pris dans son sens étymologique de torture, tant des bêtes que des travailleurs qui sont directement chargés de les rendre productives.

Ce numéro thématique interrogera la place des animaux au travail à la fois d'un point de vue historique, anthropologique, économique, juridique et sociologique, à partir notamment de la singularité de ces participants au travail : les animaux ne sont ni des machines, ni des humains. À quel titre et selon quelles modalités participent-ils au travail humain ?

1) Une première série de propositions pourra s'intéresser aux *controverses concernant le statut animal et le concept de travail* en interrogeant les limites entre une version anthropocentrée du travail et la reconnaissance d'une mutuelle vulnérabilité et dignité. Des articles sociohistoriques pourront retracer l'évolution du droit et du traitement animal au travail, rendre compte des

débats éthiques, économiques, scientifiques et écologiques afférents, s'intéresser à quelques affaires emblématiques ou encore proposer une compréhension des acteurs qui s'y engagent dans le contexte actuel de montée en politique de la question des droits des animaux et d'évolution de la législation relative au statut juridique des animaux. Comment le statut des animaux est-il diversement défini sur un plan réglementaire, varie-t-il en fonction des secteurs professionnels et des espèces animales et évolue-t-il sous le poids notamment des controverses ? Comment intègre-t-il des éléments propres au travail humain ? Dans quelle mesure l'objectivation et/ou une subjectivation des animaux sont-elles convoquées ? Sachant que l'un des principaux critères de définition du travail dans une société salariale capitaliste est la valeur marchande de la force de travail et du produit de ce travail, on pourra encore s'interroger sur les modalités de rétribution économique du travail animal et les instruments de mesure de leur performance économique. La rétribution est-elle un critère de différenciation avec le travail humain ?

- 2) Une deuxième série de propositions pourra porter sur *le travail « avec » des animaux*, considérés comme des collaborateurs (doués de force et de sagacité), en partant du processus de sélection, de dressage des animaux, de qualification, de certification puis d'intégration dans une division du travail entre humains et non humains en étudiant les règlements intérieurs concernant le travail prescrit et le travail réel, les marges de manœuvre animales, sans oublier les possibilités de « carrière » dont ils disposent. Si les enquêtes témoignent d'une socialisation et d'une coopération réciproque entre êtres humains et animaux, à quel moment émergent des situations de rivalité, de conflits et de hiérarchie d'intérêts ? Quels sont, dans chaque monde professionnel, les ressorts de l'amélioration des conditions de travail pour les non-humains ? Quelles sont les conditions de l'attachement et du détachement ? Il s'agira de lier ces prises de position à une certaine conception du travail et du statut animal.
- 3) Une troisième série mettra en évidence *la relation de travail particulière qu'implique le prélèvement d'une partie ou de la totalité des productions animales* (lait, œufs, fourrure, laine, miel...) jusqu'à, dans certains cas, l'extinction même de la ressource (comme la transformation de la bête en viande ou en cobaye). En quels termes ce rapport d'exploitation est-il évoqué par les professionnels ? Quelles sont les justifications que se donnent les professionnels sur les performances économiques des animaux, leur « bon » au « mauvais » traitement ? Quand le travail animal rentre dans le système productif, la question de l'évaluation du rendement se pose. Avec quel régime argumentaire et suivant quels dispositifs techniques s'opère la rationalisation d'une production qui, aussi normalisée et robotisée soit-elle, ne peut s'abstraire de la nécessité de composer avec des êtres vivants ?

Pour les articles issus d'enquêtes de terrain, il importera de décrire précisément le type de collaboration professionnelle établie, le niveau de coopération, d'exploitation et/ou d'autonomie, le type de rétribution et les formes de reconnaissance proposée, les procédures de domination entre humains et non-humains, comme les procédures de symétrisation. Il s'agira de ne pas considérer ces

mondes professionnels comme homogènes et d'introduire des distinctions selon le secteur d'activité et le type de tâche exercée. Les articles pourront également s'interroger sur les implications méthodologiques d'une enquête empirique portant sur un collectif de travail incluant des êtres vivants non-humains : qui parle au nom de qui ? Comment ethnographier le comportement animal ?

Dans un premier temps (voir ci-dessous les modalités de soumission), les propositions d'articles présenteront le sujet abordé et leur positionnement dans la littérature, l'enquête empirique envisagée, les matériaux et les résultats attendus.

## Références

Friedmann, G., 1950. Où va le travail humain ? Gallimard, Paris.

Friedmann, G., Naville, P. (Eds), 1962. Traité de sociologie du travail, t. 1. Armand Colin, Paris.

Haraway, D., 2009. Des singes, des cyborgs et des femmes. La réinvention de la nature. Jacqueline Chambon, Paris.

Rolle, P., 1971. Introduction à la sociologie du travail. Larousse, Paris.

## Modalités de réponse et calendrier

Les contributeurs sont invités dans un premier temps à soumettre une intention d'article de **6000 à 8000 signes** incluant les espaces (trois à quatre pages), présentant clairement comment l'approche croisée est construite et dans quelle interrogation elle s'inscrit, les matériaux utilisés et les méthodes de recueil de ces matériaux.

Ces intentions sont à envoyer par courriel, sous la forme d'un fichier « .doc », **exclusivement à la rédaction de la revue** (socio.dutravail@sciencespo.fr), le **5 septembre 2016** au plus tard. Les auteurs seront informés en octobre 2016 de la suite donnée à leurs propositions. Les propositions seront évaluées anonymement et ne contiendront donc *aucune information permettant d'identifier leurs auteurs*. Les coordonnées du ou des auteurs doivent être renseignées séparément, dans le formulaire de soumission téléchargeable sur le site internet de la revue :

<http://www.sociologiedutravail.org/spip.php?article126>

Les auteurs dont les projets auront été retenus devront ensuite envoyer leur article complet (de 75 000 signes maximum) le **20 février 2017** au plus tard.

Les articles feront l'objet d'une évaluation par trois lecteurs du comité de lecture, selon la procédure en vigueur au sein du comité de rédaction et exposée sur le site internet de la revue. Après d'éventuelles demandes de remaniement, les articles finalement sélectionnés seront publiés dans le numéro spécial à paraître fin 2017 ou au premier semestre 2018.